COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 28 novembre 2023

Le projet de liaison autoroutière 2 x 2 voies RD 30 / RD 190 (A104bis) L'arbre qui cacherait la forêt …?

En signant le 3 juillet dernier l'arrêté préfectoral autorisant le début des travaux de la liaison autoroutière 2 x 2 voies permettant de relier la RN 184 (côté Achères) à la RD 190 (Carrières-sous-Poissy), le préfet des Yvelines, avec l'appui du département dirigé par M. Bédier, a permis à un projet vieux de plus de 40 ans de se concrétiser.

Une présentation au public, expédiée, fin août 2023 à Achères afin d'expliquer les différentes phases du calendrier jusqu'en 2027, des panneaux d'autorisation de défrichement placardés la même semaine, des clôtures qui ont commencé à sortir des bois afin de délimiter les futures zones d'abattage les semaines suivantes, jusqu'aux premiers vrombissements des tronçonneuses encadrées par un dispositif policier hors norme et les réactions d'hostilité d'habitants médusés bref, en cette rentrée 2023 on était entré dans le vif du sujet et avec une certaine urgence …

Quelques rappels historiques s'imposent cependant pour mieux comprendre ce projet.

Historique

Né au milieu des années 80 sous la volonté de département des Yvelines (et sans doute aussi poussé par l'usine PSA de Poissy qui y voyait à l'époque une aubaine pour que sa sa production automobile puisse accéder plus simplement à l'A13 sans passer par le centre de Poissy), le projet est retourné dans les cartons puis est ressorti en 2012 avec une enquête publique et une utilité publique décrétée par le département en 2013 et ce, malgré l'avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur l'année précédente…

Les années passent et les contestations des différentes associations (*Non Au Pont d'Achères, COPRA ..)* se font entendre jusqu'au conseil d'État (2016). Après la pandémie liée au COVID et ses périodes de confinement, une seconde enquête publique sur les espèces protégées est déclenchée début 2023.

L'arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau et de la destruction d'espèces protégées, est signé le **03 juillet 2023**. Il y est considéré que le projet est d'intérêt public majeur dans la mesure où il permettrait la décongestion du pont de Poissy et le désengorgement du centre de Poissy.
Pourtant les chiffres de l'étude d'impact démontrent une baisse continue du trafic du pont de Poissy depuis 2006 !

Infrastructure annoncée

Concernant l'infrastructure: six kilomètres de voies supplémentaires (2 x 2 voies) et 750 mètres de Viaduc sur la Seine entre Carrières-sous-Poissy et Achères qui verront le jour d'ici à **2027**.

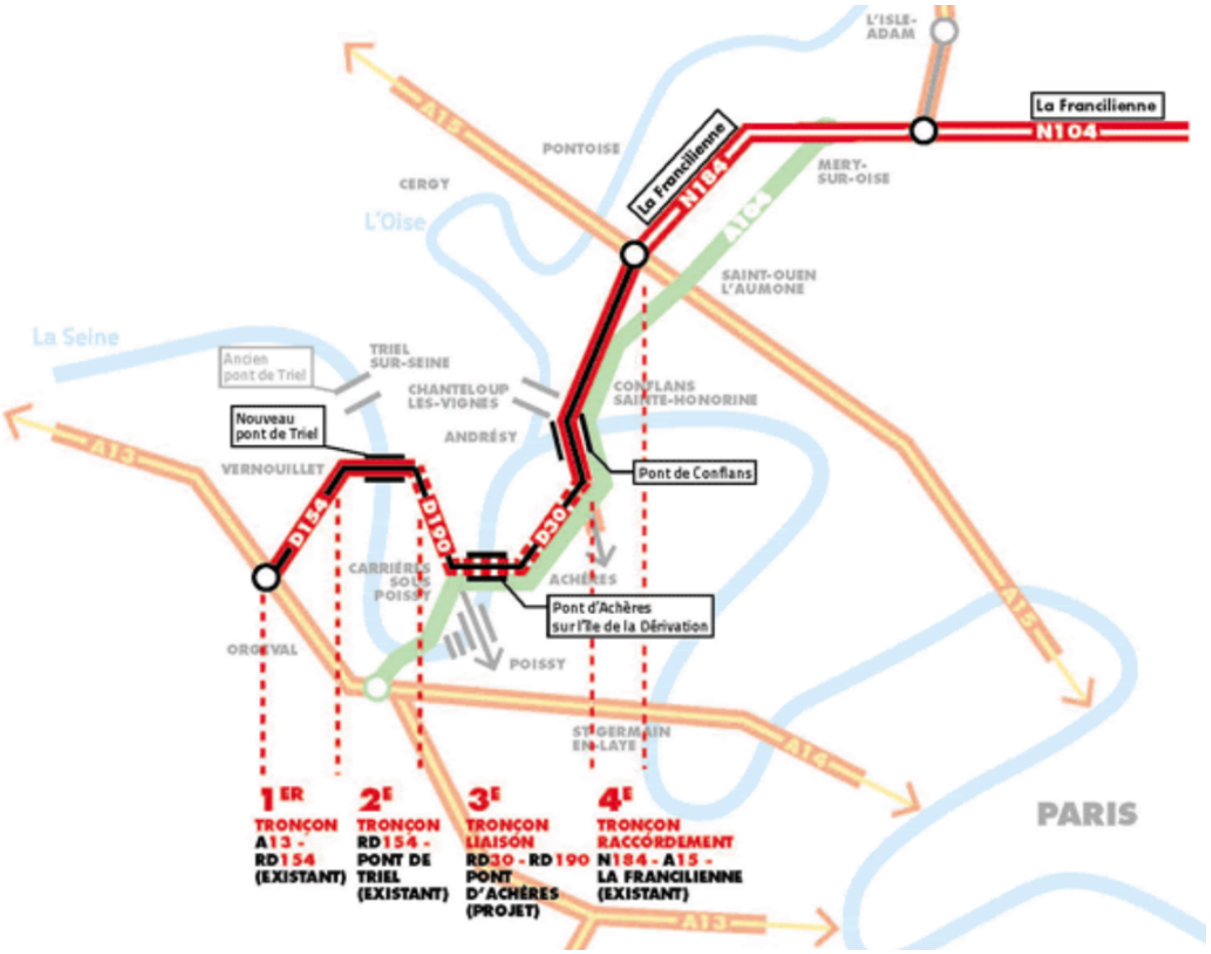

En regardant de plus près le tracé, on remarque d'emblée que celui est similaire à celui proposé à l'époque par l'A104 et combattu par de nombreuses associations, COPRA en tête. Le projet A104 ayant été abandonné par l'État, cette nouvelle liaison autoroutière 2x2 voies RD30 / RD190 adopte donc tout naturellement le nom d'A104 bis !

Ce chaînon RD30 / RD190 permettra donc à terme de relier les autoroutes A15 et A13 (point confirmé par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de 2022) et ainsi de

boucler en partie la francilienne ouest. D'autant plus que le département pousse son projet de création d'une nouvelle liaison à partir du rond point situé sur la D154, en sortant de Triel qui irait vers Chapet pour ensuite rejoindre l'A13 via une nouvelle bretelle. La continuité en 2 x 2 voies serait ainsi obtenue. Cependant, le département des Yvelines ne communique pas dessus, craignant sans doute que les habitants des communes de Chapet, Vernouillet ou Médan ne s'opposent au projet.

Nuisances

N'oublions pas qu'une 2 x 2 voies traversant ces communes c'est à terme:

- plus de 9000 élèves d'écoles et collèges présents sur le tracé qui seront impactés par la pollution générée avec pour conséquences des maladies respiratoires chroniques (asthme ..)
- une augmentation de la pollution sonore
- des terres artificialisées
- un coût élevé lors de leur construction (plus de 200 millions pour la liaison RD30 / RD190) mais également pour leur entretien!
- une perte évidente de biodiversité car plus de 40 hectares seront au total déboisés et les fameuses zones de compensation vendues par le Département ne pourront "compenser" cette perte avant plusieurs dizaines d'années si toutefois les arbres plantés arrivent à survivre (cf articles sur la compensation) …

Des associations ont également mis en avant très tôt, via des études de trafic réalisées par le cabinet *Egis* et sur la demande du département, que la création de ce nouveau franchissement de Seine créerait un nouvel appel d'air via l'effet du **trafic induit** et que quelques années après sa mise en place, tout le trafic local (N184, RD 190 ..) ainsi que celui passant par Poissy passerait en rouge alors que l'objectif initial était bien de le faire baisser…

Posons-nous maintenant la question de cette fameuse "utilité publique". A qui va-t-elle réellement profiter ?

Un projet d'utilité publique ?

Comme expliqué plus haut, l'autorisation signée par le préfet a été publiée le 3 juillet 2023 soit, au début des vacances scolaires et la réunion publique d'information, le 28 août 2023. Mis à part les très jolis panneaux roses du département plantés début septembre 2023 au niveau des zones qui seraient prochainement défrichées et destinés à communiquer sur le futur chantier, on peut donc parler d'un projet qui s'est décidé dans une relative discrétion … Preuve en est faîte au moment des nombreuses campagnes de tractage où bon nombre d'habitants de Carrières-sous-Poissy ou d'Andrésy découvraient le projet !

Un projet qui semble n'être qu'un tronçon et qui va venir s'ajouter à d'autres "tronçons" encore non officiels mais qui permettent d'obtenir plus facilement les votes nécessaires … Un projet qui souhaite être passé en "catimini" par ses défenseurs. Une intervention policière démesurée (3 brigades des polices nationales et départementales mobilisées le 26 octobre 2023) lors des premiers jours des phases de "défrichement" et sans doute appuyée par un levier de l'État ... N'y aurait-il pas derrière ce projet de liaison quelque chose de plus important et qui cacherait la forêt ?

L'interconnexion avec le futur port multimodal d'Achères

En consultant les différents projets d'envergure qui vont impacter la région de Chanteloup / Achères dans les prochaines années, on remarque qu'un projet se détache fortement : le **futur port multimodal d'Achères** porté par HAROPA Ports de Paris et qui lui aussi a été décrété d'utilité publique le 08/07/2021 pour sa partie ouest.

Quelle relation pourrait-il donc avoir avec la liaison RD 30 / RD 190 …?

En remontant cette fois-ci bien plus au nord de l'Ile de France, on constate qu'un autre projet bien plus important est en cours de réalisation avec une livraison prévue pour 2030 … soit 3 ans après la livraison de l'A104Bis : le **canal Seine-Nord Europe.** Ce dernier est censé transporter par le fluvial des centaines de conteneurs venus d'Europe du Nord (Rotterdam ?) à bord de super transporteurs flottants. Excellente idée me direz-vous de privilégier le fluvial plutôt que la route, sauf que, une fois passé Compiègne, la ville où se terminera le canal, les super transporteurs emprunteront l'Oise jusqu'au port multimodal d'Achères pour ensuite y décharger leurs conteneurs. Une petite partie empruntera le fret ferroviaire, une autre le fluvial pour Paris et/ou Gennevilliers mais le principal, lui (estimé à 80%), repartira par la route sur des poids lourds (le soit-disant dernier km) qui privilégieront ensuite le chemin le plus court pour rejoindre l'A13 ou l'15.

Là, se dessine donc vraiment tout l'enjeu économico-industriel du projet de liaison RN 184 / RD 190 : **offrir une bretelle d'accès aux poids lourds vers les autoroutes A13 et A15** comme en avait rêvé à l'époque PSA …

Un arbre qui cache donc une forêt

Faire croire au Pisciacais que cette liaison désengorgera Poissy est donc bel et bien un écran de fumée pour mieux leur faire adopter le projet ! D'ailleurs, les propos de M. Delepierre, actuel maire du Chesnay-Rocquencourt, vice-Président transports et mobilités du département des Yvelines et ardent défenseur du projet de liaison 2×2 voies RD 30/RD 190, dans une interview à **Libération** du **10/11/2023**, vont dans le même sens :

«Ce dont on est sûrs à brève échéance, c'est que ça va soulager fortement le trafic du secteur de Poissy. Que le trafic se reconstitue dans dix ans, c'est probable, mais s'il s'est reconstitué par des gens qui viennent prendre le train et le tram, on sera plutôt contents»,

L'idée également défendue par le département que sans cette liaison, l'accès aux transports en commun serait compliquée est quant à elle complètement farfelue ! Pour preuve, le parking Vinci de Poissy qui possède 900 places de parking pour voitures et qui plafonne à 450 places occupées les jours de grande affluence (mardi et jeudi) !

Les habitudes des automobilistes ont donc bien évolué et ce depuis la crise du COVID: le télétravail s'est généralisé et le trafic a globalement baissé même si l'accès à des statistiques récentes concernant le pont de Poissy est bizarrement devenu très compliqué alors que les chiffres étaient régulièrement rendus publics jusqu'en 2017 … Rétention d'information qui n'irait pas dans le sens des pro-pont … ?

Les retombées économiques

Quels seraient maintenant les intérêts économiques et financiers engendrés par l'implantation de ce port ? Énormes bien évidemment et l'on devine bien que nombres d'entreprises sont à l'affût avec ce que cela comporte de dessous de table afin d'emporter tel ou tel marché … Et qui connaît mieux le sujet que M. Bédier, qui a déjà été condamné une fois pour recel d'abus de biens sociaux et corruption passive en 2009, pour organiser ce futur marché très juteux ?

La peur des maires du 78 de s'opposer au projet

Depuis la marche contre le projet d'104bis organisée le 12 novembre dernier et qui a réuni plus de 1000 personnes, quelques maires osent afficher leur opposition au projet. Deux villes (Carrières-sous-Poissy et Andrésy) ont déposé des recours gracieux auprès du préfet, Eragny (95) a fait voter une motion de suspension par son conseil municipal, mais la plupart, rattachées au département du 78, craignant pour leur budget, n'osent se prononcer en défaveur du projet … Une opposition frontale au département du 78 impliquerait en effet des suppressions de subventions ou de services proposés par GPSEO (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise) …

Conclusion

Voilà, cette "simple" liaison qui va entraîner sur son sillage l'abattage d'arbres en excellente santé, l'artificialisation des sols de 40 hectares, une perte de la biodiversité, une augmentation de la pollution pour la population (et surtout pour les enfants) et qui laisse

croire à certains automobilistes qu'ils vont pouvoir gagner 5 minutes sur leur trajet quotidien, cache malheureusement un monstre bien plus redoutable qui va forcément bouleverser l'équilibre de toute cette région, qui va à l'encontre des recommandations du GIEC, à une époque où l'on ne cesse de parler de réchauffement climatique …

Pour rappel, ce projet a été signé le 30 juin 2023 par 40 élus du département. 4 seulement seront directement ou indirectement impactés par le sujet dans les prochaines années (villes d'Achères, Conflans-Saint-Honorine, Poissy, Chanteloup les Vignes), les 36 autres n'habitant pas l'agglomération …

Contacts Presse

Association "*Non au Pont d'Achères*"

Mail:
infos.non.pont.acheres@gmail.com
06.31.89.73.65

Site officiel:
https://non-pont-acheres.org

Page Facebook:
https://www.facebook.com/nonpontacheres

Page Instagram:
https://www.instagram.com/non_a_l_a104bis

Page Twitter:
https://twitter.com/sequananoponthr

Documentation

- Liaison RN 184 / RD 190 (ou A104 Bis):

https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/deplacements/routes-transports/rd-190rd-30-pont-a-acheres/

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pont_d'Ach%C3%A8res

http://non-pont-acheres.org/projet-routier-liaison-rd30-rd190-association/wp-content/uploads/2016/06/non-pont-acheres-projet-routier-liaison-rd30-rd190-tronconnage-planifie.gif

http://www.copra184.org/A104/00460/danger-lautoroute-a104-bis-arrive-dans-nos-vill

https://fr.wikipedia.org/wiki/Trafic_induit

- Port Achères :

https://gpseo.fr/entreprendre-et-innover/mon-projet-dentreprise/implanter-son-entreprise/port-seine-metropole-ouest

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ifaouv00244976_s2.pdf

- Canal Seine & Oise :

https://www.canal-seine-nord-europe.fr/lessentiel-du-canal/

https://www.canal-seine-nord-europe.fr/le-calendrier/